

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A ARC-SOUS-CICON – LE 20 NOVEMBRE 2023

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms C. BOURDENET, J.L. FELDER, S. LAMBERT et Mme N. DUBOIS-DUNILAC qui sont excusés.
M. G. RENAUD a donné pouvoir à F. HENRIET, M. A. PELLEGRINI a donné pouvoir à M. P. BINETRUY et M. F BOURDIN a donné pouvoir à M. J.. COURLET

Mme la Présidente soumet ensuite à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire.
Sans observation particulière, le P.V. de la réunion du 18 septembre dernier est adopté à l'unanimité des Membres présents.

I – FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023/2024 – RECOURS A L'EMPRUNT

Après avoir rappelé à l'Assemblée qu'afin de financer les Programmes d'Assainissement 2023/2024 : S.T.E.P. de Arc-sous-Cicon, Mise en séparatif à Gilley, Mise en conformité Poste de Refoulement Arçon
Le recours à l'Emprunt s'avère nécessaire à hauteur de 1 300 00 € et permettra de dégager une certaine Trésorerie.

Une consultation des Etablissements financiers suivants a ainsi été effectuée

- Banque des Territoires : pas de réponse
- Banque populaire : taux de 4.19 %
- Caisse d'Epargne : taux de 5.35 %
- Crédit Mutuel : Taux de 4.65 %
- Crédit agricole : Taux fixe de 4.05 % / Taux fixe à barrière désactivante de 3.70 %

Après analyse des propositions, M. Olivier BILLOT propose de mixer les financements de la façon suivantes, sur une durée de 25 ans.

Banque populaire pour la somme de 335 000 € / Crédit agricole pour la somme de 965 000 € au taux fixe de 3.70 % avec barrière désactivante. Ce dernier est susceptible d'être revu, avant la formalisation définitive

Etant entendu qu'il s'agit de fonds mobilisés via la Banque Européenne d'Investissement, dans des conditions relativement intéressantes.

⇒ Le Conseil communautaire valide le principe du recours à l'emprunt de 1 300 00 € répartie de la façon suivante :

- **Banque populaire pour la somme de 335 000 € au taux fixe de 4.19 %**
- **Crédit agricole pour la somme de 965 000 € au taux de 3.70 %**

et autorise la Présidente à engager les formalités nécessaires à cet effet.

II – VOTE DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2024

Après avoir évoqué la nécessité de procéder à une augmentation des tarifs de la Redevance d'Assainissement pour assurer l'équilibre budgétaire et la pérennité du Budget. M. Fabien HENRIET expose la proposition de la Commission Assainissement d'augmenter la part variable de 1.75 € HT à 2.59 € HT, soit une hausse de 48 % pour la Part variable ; sans autre modification sur la part fixe, afin de ne pas pénaliser davantage les petits consommateurs

Il rappelle à cet effet, que la 1^o étape de la politique tarifaire fut d'harmoniser les tarifs tant au niveau de la Part fixe que de la part variable, afin de répercuter le juste prix sur les usagers du Service d'Assainissement.

La 2^o étape qui consiste en une augmentation du coût, vise à prendre en considération les coûts supplémentaires estimés à 100 000 €, mais aussi la baisse du volume d'Eau consommé pour un volume de 186 710 m³

Quelques données chiffrées :

Consommat^o 2021 : 204 482 m³

Consommation 2022 : 186 710 m³

Soit une baisse de 8.76 %

Redevance dom. 2021 : 616 578 € HT

Redevance dom. 2022 : 585 979 € HT

⇒ Le Conseil communautaire valide les tarifs de la Redevance d'Assainissement à compter du 1^o janvier 2024 à hauteur de :

Part fixe : 90 € HT / 99 € TTC

Part variable : 2.59 € HT / 2.84 € TTC

III – VALIDATION DE LA CONVENTION D'OCTROI D'AIDE EN TERME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Mme la Présidente rappelle à l'Assemblée la décision du Conseil départemental du Doubs du 26 juin dernier, de s'impliquer davantage en terme de soutien au développement économique en complément de l'engagement financier des E.P.C.I. pour 1 Euro mobilisé localement, le Département peut mobiliser jusqu'à 10 Euros

Ainsi, Dans le cadre d'un Partenariat avec le bloc communal, il s'agit de déléguer la Compétence d'Octroi des Aides à l'immobilier d'Entreprises au Département, qui agit pour le compte des E.P.C.I. .

D'autre part, de sa seule initiative, le Département aide au maintien des services en milieu rural et soutient directement la réhabilitation des Zones d'Activités

Pour ce faire, il convient d'aligner le Règlement d'intervention communautaire en fonction de la Convention à signer, et d'arrêter le maximum d'aides à 5 000 € au lieu de 3 000 € initialement

⇒ Le Conseil communautaire valide la signature de la Convention d'Octroi d'Aides avec la Conseil départemental, en actant le transfert du suivi administratif des Dossiers

IV – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Mme la Présidente informe l'Assemblée des mouvements budgétaires à réaliser, afin de régler le maximum de dépenses d'ici cette fin d'Année.

Budget communautaire : + 6 000 € au C/6615 : Intérêts sur Comptes courants / + 20 000

au C/658 : Charges interco par prélèvement de cette somme au C/64131 : Rémunérations

Budget-annexe Assainissement : + 16 000 € au C/1641 : Emprunt par prélèvement de la somme de 16 000 € au C/2313 : Travaux en cours.

Pour clôturer la M.O.D. avec la C-C loue Lison – sentiers de la Source de la Loue

Budget communautaire : + 28 000 € au C/4581200 : Comptes de Tiers par prélèvement de cette somme au C/2181 : Installations générales.

⇒ **Le Conseil communautaire valide ces écritures budgétaires, ainsi que l'autorisation d'engager les Dépenses d'investissement, dans la limite des Dépenses inscrites au Budget N-1**

V – ETAT DES DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS

Mme la Présidente évoque les demandes de Fonds de Concours recensées à la Communauté de Communes, dans le cadre de l'aide à la transition énergétique

Projet de Rénovation du Chauffage de la Mairie - Commune de Renédale

Montant du Projet : 4 114 € HT / Fonds de Concours sollicité : 1 349 €

Projet d'interconnexion Eau à la C.C.G.P. – Commune de les Alliés – Hauterive

Montant du Projet : 808 630 € HT / Fonds de Concours sollicité : 10 945 € les Alliés et 2 196.97 € Hauterive

Projet de Protection des Captages. – Commune de Ville-du-Pont

Montant du Projet : 111 464 € HT / Fonds de Concours sollicité : 5 987 €

⇒ **Le Conseil communautaire acte les montants sollicités et autorise la signature des Conventions financières afférentes**

VI – ACQUISITION FONCIERE – POSTE DE REFOULEMENT DE VILLE-DU-PONT

Afin de clôturer le Dossier de la S.T.E.P. de Ville-du-Pont, il est proposé de procéder à l'achat d'une parcelle de 4 ares, situé aux abords du poste de refoulement, lequel est situé en aval du Pont (gauche) , pour la somme de 15 Euros par mètre carré. L'objectif étant de supprimer les contraintes pour les 2 propriétaires actuels

Le Conseil communautaire acte le principe d'achat des parcelles n° 852 et 946 sur la Commune de Ville-du-Pont

VII – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

Mise en place d'une Carte d'Achat public

Mme la Présidente informe de la mise en place d'une carte d'Achat public afin de procéder aux quelques achats du Quotidien. Elle rappelle que son usage est réglementé, afin d'éviter tout abus

de la Convention financière pour le traitement des Eaux usées de la Commune de Arçon

Diverses rencontres ont eu lieu, pour envisager une révision de cette Convention qui date tout de même de 1999. La C.C. G.P. souhaite une harmonisation des tarifs pour mieux répercuter les coûts de la Station d'Épuration intercommunale de Doubs A une participation forfaitaire initiale de 1.78 % se substituerait un coût de 2.05 € au mètre cube, d'ici 2026.

Validation des critères d'attribution « Dynamique locale par l'instance de Concertation

A la demande du Conseil départemental, l'instance de concertation s'est réunie le 25 septembre dernier, pour arrêter les critères d'attribution, concernant les Projets relevant de la Dynamique territoriale »

Un plafond de 400 000 € pour un taux maximal de 25 %

De ce fait, les Dossiers de la rénovation énergétique de la Salle de Gilley et la restructuration de l'école la Chaux de Gilley sont débloqués.

Adhésion à la Plate-Forme de Collecte et de Gestion de la Taxe de Séjour proposée par le Département.

Suite à divers contacts avec le Comité départemental du tourisme et la présentation de l'outil de Gestion de la Taxe de Séjour proposé par l'Opérateur « Nouveaux Territoires ». Il s'agit de disposer d'un outil numérique, qui vise à optimiser la perception de la Taxe de Séjour.

Ceci implique une contribution initiale de 2 500 € HT et un coût annuel d'exploitation d'environ 1 300 €